

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement, les directeurs/trices d'école

s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directrice et directeurs académiques
des services de l'éducation nationale du Doubs, du
Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort,

Rectorat

Besançon, le 6 novembre 2017

Cellule Vie Scolaire

Objet : Climat scolaire – vivre ensemble et dispositif « Stop harcèlement »

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, complétée par la circulaire n°2013-100 du 13 août 2013, inscrivent la prévention du harcèlement entre pairs comme un enjeu majeur.

L'objectif principal de cette politique publique est la diminution des phénomènes de micro-violences et harcèlement dans le 1^{er} et le 2nd degrés, facteur d'amélioration du climat scolaire dans les écoles et établissements.

Le Groupe Académique Climat scolaire (GACS) et de manière plus opérationnelle le groupe de travail micro-violences et harcèlement consolidé en novembre 2016 s'est fixé 4 axes de travail : Sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge.

Nouveauté : une plaquette académique a été réalisée par le groupe de travail micro-violences et harcèlement en partenariat avec l'université de Bourgogne Franche Comté : 2000 exemplaires papier ont été remis aux écoles et lors du séminaire de rentrée des personnels d'encadrement. Disponible sur **ASPRO**

Ressources nationales

Site national Climat Scolaire : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

- Site Internet, centre de ressources « **Non au harcèlement** »
<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr>
- Page Facebook à destination des professionnels et du grand public
<https://www.facebook.com/nonauharcementalecole>
- Reconduction pour la 5^{ème} année consécutive du **Prix « Non au harcèlement »**
Contactez la cellule vie scolaire du rectorat pour obtenir l'ensemble du dossier
- **Numéro vert national : 30 20**

Numéro important à faire apparaître dans les carnets de correspondance des élèves.

Ressources académiques

Chaque académie possède un référent académique harcèlement qui favorise l'organisation de formations avec pour objectif de structurer des réseaux de formateurs au plus près des besoins des écoles et établissements. Un travail est engagé cette année pour que les élèves élus des CVC, CVL bénéficient d'une formation d'ambassadeurs.

Dossier suivi par
Cécile BEISSER-VOIGNIER
Proviseur Vie scolaire
CT - EVS

Téléphone
03 81 65 74 02

Mél.
cecile.beisser-voignier
@ac-besancon.fr

ce.viescolaire@ac-
besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Pour l'académie de Besançon, Cécile Beisser-voignier proviseur vie scolaire – CT EVS assure cette mission et pilote le groupe académique micro-violences et harcèlement. N'hésitez pas à la solliciter pour participer aux travaux de ce groupe.

Un réseau de référents harcèlement accompagne et conseille les écoles et les établissements dans la résolution de situations de harcèlement. Il peut également mettre en œuvre des plans de formation et des actions de prévention.



2/2

- Pour l'académie de Besançon : Les référents harcèlement (équipes de binôme-trinôme, IA-IPR, IEN, conseillers techniques) sont répartis sur les 4 départements afin de permettre un maillage territorial au plus près du terrain et des situations à traiter.

*La liste des référents harcèlement départementaux est en ligne sur **ASPRO**.*

- Questionnaires académiques sur le harcèlement à destination des élèves et des personnels. Ils permettent à l'établissement d'élaborer un diagnostic. Les protocoles de passations sont disponibles auprès de la cellule vie scolaire du Rectorat.
- Dispositif « **Stop harcèlement** » : il est constitué de plateformes téléphoniques joignables par toute personne concernée par le harcèlement à l'école.

- **Plateforme téléphonique académique : 0 800 711 025**

- Un numéro spécifique, **Net-Ecoute** : disponible pour les situations de cyber violences. Il est géré par l'association E-Enfance : **0 800 200 000**.

- Résultats du prix non au harcèlement 2017 : les affiches et les vidéos réalisées par les établissements de l'académie de Besançon sont accessibles sur [le site académique](#)
- Une fiche **Qualéduc** est en cours d'élaboration par le groupe de travail académique pour accompagner les établissements et écoles dans la mise en œuvre du plan de prévention.

Les membres de la Réserve Citoyenne de l'Education nationale peuvent aussi être sollicités pour participer à des actions mises en place dans les écoles et établissements. Prendre attache avec la cellule vie scolaire du Rectorat pour solliciter un réserviste.

La cellule vie scolaire du rectorat (ce.viescolaire@ac-besancon.fr) se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur l'exploitation, la mise en œuvre ou l'accompagnement de ces dispositifs ou ressources.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire, phénomènes qui nous concernent tous.

Le Recteur
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET

Ressources disponibles sur ASPRO (accès via Pratic)

- *Plaquette académique Harcèlement 'des ressources pour agir'*
- *Règlement du concours Prix non au harcèlement 2018*
- *Liste et contact des référents départementaux*